

Informations de base	
2025/2575(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur la préservation de la mémoire des victimes de la période communiste d'après-guerre en Slovénie	
<b>Subject</b>	
6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	
<b>Zone géographique</b>	
Slovénie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PETI Pétitions	RZOŃCA Bogdan (ECR)	28/01/2025
		Rapporteur(e) fictif/fictive BELERIS Fredis (EPP) GÓMEZ LÓPEZ Sandra (S&D) SZEKERES Pál (PfE) VALCHEV Ivaylo (ECR) KOBOSKO Michał (Renew) BOSANAC Gordan (Greens /EFA)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Réseaux de communication, contenu et technologies	---	
	Justice et consommateurs	---	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/07/2025	Décision du Parlement	T10-0147/2025	Résumé
08/07/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2575(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 233-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PETI/10/02198

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0322/2025	03/07/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0147/2025	08/07/2025	Résumé

  

Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2025)09-24	24/09/2025		

## Résolution sur la préservation de la mémoire des victimes de la période communiste d'après-guerre en Slovénie

2025/2575(RSP) - 08/07/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 357 voix contre 266, avec 16 abstentions, une résolution déposée par la commission des pétitions sur la préservation de la mémoire des victimes de la période communiste d'après-guerre en Slovénie.

La résolution souligne que l'histoire européenne, dans toute sa complexité, doit être respectée et abordée dans le cadre d'un dialogue objectif, inclusif et fondé sur des preuves, qui favorise la compréhension et la réconciliation, et qui doit être mené par des historiens professionnels sans être soumis à des influences politiques.

Le Parlement estime que la mémoire des crimes commis par les régimes totalitaires devrait faire partie de la mémoire collective qui constitue l'histoire européenne moderne. Il a reconnu les crimes commis par les régimes totalitaires nazis, fascistes et communistes et le rôle que ces crimes ont joué dans la formation des perceptions historiques en Europe. Il a souligné l'importance d'inclure les faits historiques **dans les programmes éducatifs et les manuels d'histoire** afin de garantir que les jeunes comprennent l'importance de la démocratie et des droits de l'homme.

Le Parlement a souligné que de nombreux responsables de crimes d'après-guerre n'ont pas été tenus responsables de leurs actes et que les victimes de la Seconde Guerre mondiale et des violences de représailles d'après-guerre perpétrées par les autorités communistes yougoslaves en Slovénie doivent être enterrées correctement et avec dignité.

La résolution formule les recommandations suivantes :

- les autorités slovènes doivent poursuivre les recherches sur les tombes cachées, procéder à des inhumations dignes et créer des lieux de mémoire qui serviront de rappels pour les générations futures;
- la Commission doit poursuivre le programme de mémoire historique en tenant compte de toutes les tragédies, afin de soutenir les projets menés à travers l'Europe qui traitent de l'histoire des crimes totalitaires, encouragent la mémoire et favorisent la réconciliation;
- tous les régimes totalitaires doivent être condamnés et leurs symboles ne doivent pas être promus;

- la Slovénie et les autres États membres doivent s'efforcer de renforcer la mémoire historique, la compréhension mutuelle et la réconciliation fondées sur la vérité et le respect de toutes les victimes des régimes totalitaires.